

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 13 mars 2023

N° CP-2023-2-15-1

N° applicatif 5515

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Pôle mobilité grands équipements

Service consulté

Direction des Affaires juridiques

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DE LA LIGNE DE FRET FERROVIAIRE SAINT LOUIS- HUNINGUE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'investissement de 105 101 € à SNCF Réseau pour la remise à niveau de la voie ferrée fret capillaire n°136 000.

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour cette réhabilitation représentant la première phase de l'opération, objet de la présente convention, est de 6,8 % du montant total des travaux s'élevant à 1 551 000 €. Cette voie du Réseau Ferroviaire National traverse les villes de SAINT-LOUIS, HUNINGUE et VILLAGE-NEUF et dessert le port de HUNINGUE. Cette contribution permettra le maintien de la performance actuelle de la ligne et du service rendu actuellement. Sans ces travaux la ligne risque d'être fermée à partir de 2024.

Il est également proposé de valider la convention de subventionnement et d'autoriser le Président à la signer.

Les Ports de Mulhouse-Rhin (PMR) emploient près de 80 personnes et occupent aujourd'hui le 3ème rang des ports fluviaux français (derrière Paris et Strasbourg), avec un trafic annuel fluvial avoisinant les 6 millions de tonnes, auquel il convient d'ajouter un trafic ferroviaire d'1 million de tonnes et un trafic routier d'1,6 millions de tonnes, soit environ 8,5 millions de tonnes.

Le syndicat mixte ouvert (SMO) des ports du Sud Alsace a approuvé en mai 2021 la création d'Euro Rhein Ports, une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) chargée, au cours des trente prochaines années, de gérer et de développer les Ports de Mulhouse Rhin qui regroupent les ports d'Ottmarsheim (40 ha), de l'Île-Napoléon (14 ha) et de Huningue (30 ha). Le site de Huningue constitue un port de transit international sur le Rhin, au carrefour de la France, de l'Allemagne et de la Suisse.

Aux côtés du SMO et de la Caisse des Dépôts, coactionnaires de la SEMOP, Alsaceteam SAS (opérateur économique composé de Swissterminal AG, du Grand Port Maritime de Marseille et du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine) participera activement à la mise en œuvre d'un programme d'investissement de 26,5 millions d'euros sur 5 ans, également cofinancé par les banques partenaires de l'opération : Caisse d'Épargne Grand Est Europe et Banque Populaire Alsace-Lorraine- Champagne.

L'enveloppe sera affectée pour près de la moitié de son montant à la construction d'un nouveau terminal bi-activité à VILLAGE-NEUF : du vrac et du conteneur à partir de 2025.

RAPPEL sur les engagements de la CeA au bénéfice des Ports de Mulhouse

Via le CPER 2015/2022, le Département du Haut-Rhin puis la CeA ont accompagné l'aménagement de plateformes multimodales sur le site de Huningue / Village-Neuf en :

- contribuant, à hauteur de 525 183 €, à l'aménagement d'une plateforme vrac d'un montant total d'opération de 4,2 M€ en 2018 (phase 1/3) ;
- soutenant, à hauteur de 450 000 €, l'aménagement d'une deuxième plateforme vrac, dans le prolongement de la première, pour un montant total de travaux de 3,6 M€ (Phase 2/3). Cette dernière plateforme est appelée à évoluer vers du stockage containers en 3^{ème} phase de travaux avec une possible desserte ferroviaire.

Opération de réfection de l'accès ferroviaire Saint-Louis / Huningue

La voie ferrée (SNCF Réseau) L 136 000 d'accès à la zone portuaire de Huningue (Village-Neuf), entre Saint-Louis et le port, est constituée d'une voie unique non électrifiée de 2,740 km. La circulation est autorisée à 30 km / h. Elle est classée apte aux matières dangereuses. 5 ouvrages d'art : 4 ponts rail et un mur de soutènement, 6 passages à niveau : 4 SAL 2 (Signalisation Automatique Lumineuse à 2 barrières) et 2 non gardés la constituent également. Une carte de situation figure en annexe 1.

Le trafic y est d'environ 17 trains / an, soit 20 000 tonnes nettes, pour le Silo de Huningue SAS qui constitue son unique installation terminale embranchée (ITE).

La voie est constituée de rails de réemploi posés entre 1965 et 1970 (50 à 70 ans) et de traverses en bois datant de 1930 à 1950 (70 à 90 ans). L'ensemble du ballast est pollué.

Compte-tenu de l'âge des installations et de son état actuel, la ligne risque d'être interdite à la circulation à partir de 2024.

Pour maintenir la ligne en activité, un programme de remise à niveau de la ligne doit être mis en place. Il se compose des éléments suivants :

- renouvellement des traverses, du rail et relevage du km 0+176 au km 2+840 ;
- suppression des voies de service 2 et 4 de Huningue ;
- suppression de 6 appareils de voie (assurent entre autres les bifurcations et les croisements d'itinéraires) ;
- remplacement du platelage des 6 passages à niveau ;
- remplacement des mécanismes des 4 passages à niveau automatisés ;

- travaux de consolidation et de maintien à niveau des ouvrages d'art.

Ce programme complet a pour objectif la remise à niveau de la voie et finalement le remplacement du rail garantissant une utilisation conforme au-delà de 2034.

Un étalement des travaux en trois tranches est envisagé :

- première tranche de travaux : 1,551 M€ courants en 2024, à savoir les études avant-projet / projet en 2023, le marché de travaux et commande de matières en 2023 et la réalisation des travaux en 2024 ;
- deuxième tranche de travaux : 1 M€ courants en 2029 ;
- troisième tranche de travaux : 6 M€ courants en 2034.

L'engagement des partenaires financiers aujourd'hui proposé ne concerne que la première tranche de travaux.

Subvention d'investissement pour la première tranche de l'opération de réfection de l'accès ferroviaire Saint-Louis / Huningue

Objectif visé par les travaux de la première tranche :

La première tranche aura pour objectif d'assurer la continuité du service ferroviaire et de garantir le maintien de la performance actuelle de la ligne, à savoir une circulation des convois de fret à 30 km/heure, pour une durée de 5 ans à compter de l'achèvement des travaux de remise à niveau, soit jusqu'en 2029 pour un début des travaux prévus en 2024.

Prévisionnel financier

Les contributions financières attendues au titre de la première tranche, études et travaux confondus, figurent dans le tableau ci-dessous, conformément à la convention jointe en annexe 2.

Phase AVP/PRO/REA	Clé de répartition	Montant en euros courants
Etat	33,3300 %	516 948 €
Région Grand Est	33,3300 %	516 948 €
Collectivité européenne d'Alsace	6, 7763 %	105 101 €
Saint-Louis Agglomération	3,2237 %	50 000 €
Euro Rhein Ports	23, 3400 %	362 003 €
Total	100,0000 %	1 551 000 €

La subvention d'investissement de la Collectivité européenne d'Alsace est attendue à hauteur de 105 101 € soit 6,78 % du montant total des études et des travaux.

Il est par ailleurs à noter que l'engagement de Saint-Louis Agglomération est soumis à plusieurs conditions qui font l'objet d'un échange de courriers entre cette dernière et l'Etat en vue de fixer les mesures pratiques appropriées pour concilier le fonctionnement de la ligne pour les prochaines années et les exigences de qualité de vie des riverains (nuisances sonores, aspect végétalisé du site, assurance d'harmoniser le trafic ferroviaire avec les futures modes de mobilité douce). Ces deux courriers figurent en annexes 5 et 6 de la convention.

Un comparatif des aides de la Collectivité européenne d'Alsace pour des projets similaires figure en annexe 3 du présent rapport.

Motivation à soutenir un tel projet

En 2022, le manque de précipitations a provoqué un étiage précoce du Rhin en réduisant de moitié le débit du fleuve. Pour pouvoir continuer à naviguer, les péniches ont dû réduire leur chargement et parfois circuler au quart de leur capacité d'emport. Une situation qui force chargeurs et stockeurs à se tourner vers d'autres modes de transport.

C'est sur cette base que le fret ferroviaire prend toute son importance et se justifie d'autant plus que de mettre les marchandises sur l'eau ou sur le rail évite d'autant le nombre de camions sur la route.

Ce raisonnement entre complètement en résonance avec les préoccupations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de décarbonation du transport de marchandises, du développement durable en général et de la préservation de l'état de ses routes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'investissement de 105 101 € à SNCF Réseau pour le projet de remise à niveau de la voie ferrée fret 136 000 du Réseau Ferroviaire National reliant Saint-Louis au Port de Huningue selon les modalités visées dans la convention de financement jointe en annexe au présent rapport ;
- d'approuver la convention de financement précitée et de m'autoriser à la signer, après y avoir apporté, le cas échéant, les modifications mineures qui s'avéreraient utiles sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nature analytique</i>	<i>Montant</i>
<i>P071</i>	<i>O005</i>	<i>P071 E02</i>	<i>T01</i>	<i>3100-204-2041723-852</i>	<i>105 101 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>105 101 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY